

# Mots. Les langages du politique

78 (2005)

Usages politiques du genre

---

Linda Pietrantonio

## Égalité et norme. Pour une analyse du majoritaire social

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Linda Pietrantonio, « Égalité et norme. Pour une analyse du majoritaire social », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 78 | 2005, mis en ligne le 31 janvier 2008. URL : <http://mots.revues.org/431>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : ENS Éditions

<http://mots.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://mots.revues.org/431>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

© ENS Éditions

## Égalité et norme. Pour une analyse du majoritaire social<sup>1</sup>

La quête de la sociologie pour comprendre et expliquer les inégalités sociales, leur formation, leurs effets, etc., implique comme condition implicite l'égalité. Sans devenir un objet d'étude explicite de cette discipline, l'égalité revêt les formes d'un concept horizon – aux contours flous – à partir duquel les inégalités sociales sont pensées et étudiées. En fait, au 20<sup>e</sup> siècle, l'égalité est devenue une sorte de mesure implicite des inégalités sociales par laquelle on compare les conditions de vie économique et sociale de divers groupes majoritaires et minoritaires<sup>2</sup>. Elle constituera aussi un mode de traitement politique du fait minoritaire. Ce phénomène est notamment observable des deux côtés de l'Atlantique, tant par l'intermédiaire de l'idéologie assimilationniste de rigueur au début du siècle (jusqu'aux années soixante-dix) pour l'intégration des populations migrantes, qu'à travers les revendications de la population « noire » aux États-Unis pour l'accès à l'égalité (au cours des années soixante). Les politiques dites du multiculturalisme des vingt dernières années présentent une autre forme d'actualisation de la notion d'égalité, fondée cette fois sur la reconnaissance étatique des spécificités culturelles des groupes de population minoritaires, en lieu et place de la perte de celles-ci en vue d'« atteindre » l'égalité que supposait l'idéologie assimilationniste. De même, les revendications récentes des mouvements gays et lesbiens, celles relatives au mariage des conjoints de même sexe, les revendications pour la présence accrue des femmes au sein de l'appareil politique se font sous la bannière de l'égalité. Aussi peut-on avancer que l'égalité se présente désormais comme une norme régulatrice des rapports sociaux concrets entre groupes (sociaux) aux pouvoirs différenciés. On peut avancer aussi que le sens social de cette norme s'édifie et se transforme à partir de ces rapports sociaux.

1. Une première version de cet article a été préparée pour le colloque « Normes sociales et processus cognitifs », organisé par l'équipe SACO (Savoirs, cognitions et rapports sociaux), et tenu à l'Université de Poitiers en juin 2003.
2. *Majoritaire* et *minoritaire* sont entendus ici non pas en termes de nombre ni de droit mais bien en termes de pouvoir différencié et de statuts sociaux concrets et symboliques.

Réunissant dans un même cadre d'analyse rapports sociaux de pouvoir et thématisations de l'égalité<sup>3</sup>, je propose ici une réflexion sur la norme. Elle emprunte un itinéraire de recherche qui, à partir de l'analyse sociologique de l'égalité (Pietrantonio, 1999), s'est tourné vers l'étude de ce que j'appelle le « majoritaire social » (Pietrantonio, 2002) – une notion qui, tout comme l'égalité, a peu fait l'objet d'études explicites en sociologie et qui paraît propice à l'analyse de ce qui constitue la norme, entendue ici comme une instance de référence – dans la tradition barthésienne.

D'abord, je rendrai compte de l'univers de sens restreint de la notion d'« égalité » au 18<sup>e</sup> et au 20<sup>e</sup> siècle, en présentant quelques-unes des principales thématisations auxquelles elle donne lieu dans ces deux larges contextes. Je me tourne ensuite vers la notion de « majoritaire », c'est-à-dire là où l'analyse sociologique de l'égalité conduit.

## Perspective théorique et pratique d'analyse

Dans la perspective théorique qui supporte mon étude des notions d'*égalité* et de *majoritaire*, les rapports sociaux de pouvoir sont pensés comme constitutifs de groupes sociaux, de systèmes de pensée et de normes sociales. Une telle approche permet de s'intéresser aux formes mentales qui accompagnent les rapports sociaux de domination. Parmi ces formes mentales, on compte les catégories de sexe, de race et d'ethnicité. La régulation politique de ces rapports de pouvoir ainsi que leurs formes mentales sont observables au sein de politiques sociales à visée émancipatoire ou antidiscriminatoire, comme celles dites d'action positive<sup>4</sup>, ou encore au sein de politiques visant l'intégration des populations minoritaires, telles les politiques du multiculturalisme. L'analyse de ces politiques et l'analyse des débats sociaux et scientifiques qu'elles ne manquent pas de susciter permettent d'examiner la saisie sociale des relations de pouvoir et, surtout, les compréhensions que l'on a de la constitution des groupes minoritaires et majoritaires. L'implicite ici étant que ces types de compréhensions entourant « l'être minoritaire » sont susceptibles d'influencer les mesures et politiques sociales (dont on dit qu'elles sont) destinées aux minoritaires. Ces politiques sociales constituent donc un matériau de choix pour l'analyse de ces rapports sociaux.

Cette approche sous-tend mon étude des thématisations de l'égalité effectuée à partir de textes scientifiques (français, américains et canadiens) se

3. La thématisation est un groupement de thèmes autour d'une notion commune. En tant qu'unité discursive d'analyse, elle est une sorte de « grande unité signifiante du discours » (Barthes, 1964, p. 1413) qui dit plus que le champ sémantique, ici de l'égalité, car ce champ apparaît dans une forme structurée avec les thématisations.
4. Des politiques ou mesures connues aussi sous le nom de *affirmative action* aux Etats-Unis, de « discrimination positive » en France, de « programmes d'accès à l'égalité » au Québec.

réclamant de la philosophie politique, des sciences économiques, de la sociologie, des sciences juridiques et de l'anthropologie. Ces textes ont été produits<sup>5</sup> dans la foulée des débats sur l'action positive auxquels la communauté scientifique a pris part, en avançant des positions pour et contre l'instauration de ces politiques. Ils m'ont permis de lire en implicite ce qu'on peut appeler la constitution des égaux et des inégaux – des majoritaires et des minoritaires. J'ai en effet procédé à l'analyse discursive de ce corps de textes sociaux afin d'identifier le référent et le référé eu égard à l'égalité. La technique d'analyse a consisté à retracer les attributs sociaux (soit des attributs « historicisés » par contraste à « essentialisés ») des catégories majoritaire et minoritaires (femmes, Noirs, etc.) en se centrant notamment sur l'individuation et l'agentivité<sup>6</sup> que recèle chacune de ces catégories. Cette technique permet de déterminer les types de compréhension que l'on a de la constitution des groupes sociaux identifiés à ces catégories, notamment en cernant les compréhensions historicisées ou essentialisées. Elle procède aussi par une analyse de la « combinatoire de l'implicite et de l'explicite »<sup>7</sup> ainsi que par l'analyse de l'enchaînement discursif<sup>8</sup> de chacun des textes. J'ai par ailleurs pratiqué une analyse semblable sur des textes produits au 18<sup>e</sup> siècle et avant le 18<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup> et sur des données secondaires. C'est-à-dire partant d'une série d'études produites sur les usages lexicaux et variations discursives de l'égalité (18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles) (voir Fiala *et al.*, 1999).

Les usages sociaux et thématisations de la notion d'égalité, que j'ai pu dégager avec cette technique d'analyse, dévoilent le caractère composite limité du sens social de l'égalité ainsi qu'une certaine régularité de ses référents sociaux pour le 18<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. Son (présumé) caractère polysémique, souvent donné comme motif d'une ambigüité de sens dont l'égalité

5. Et publiés dans des revues avec comité de lecture sur une période de plus de dix ans, allant du milieu des années quatre-vingt à la fin des années quatre-vingt-dix. On parle ici d'un corpus de cinq textes de langue française (corpus 1), représentatifs d'un corpus plus vaste (corpus 0) comprenant aussi des textes de langue anglaise. La terminologie « corpus 1 » et « corpus 0 » est empruntée à S. Bonnafous (1991).
6. La notion d'agentivité renvoie au « faire social » et au sens de ce « faire social ». Largement utilisée par les sociolinguistes, mais aussi par les sociologues, elle est issue d'études en linguistique où elle a la particularité suivante : « linguistiquement parlant, c'est l'agentivité qui sépare la notion d'humain de celle d'animal » (Michard, 1996, p. 35).
7. Il s'agit en fait d'une pratique d'analyse discursive que j'ai pu développer essentiellement grâce aux travaux de C. Guillaumin (particulièrement ceux de 1972) et en réunissant les résultats d'analyse communs de diverses études conduites au cours de ces trente dernières années sur ces rapports sociaux de race, de sexe et rapports sociaux ethniques. Voir Pietrantonio, 1999 et 2000.
8. Je me suis inspirée de la démarche de Jacqueline Feldman pour l'étude de dictionnaires (1980).
9. La plupart repérés avec l'aide de la base de données textuelles Frantext.
10. Je pourrais dire pour une période de plus de deux siècles, mais ce serait abusif, attendu que le corpus analysé ne contenait pas de textes sociaux du 19<sup>e</sup> siècle. Cette autre dimension comparative reste à faire et à articuler à la présente analyse.

serait porteuse, renvoie en fait à diverses dimensions de rapports sociaux de pouvoir qu'elle concerne, et non à une insaisissable variété de sens. L'égalité, comme on le verra, traduit le plus souvent une situation sociale de référence. Les contextes discursifs étudiés la renvoient à un espace social où se produisent « liberté » et « échanges », de même qu'à une identité sociale non marquée par les catégories de race, de sexe, d'ethnicité ou de handicap physique ou intellectuel. C'est en cela sans doute que la notion d'*égalité* a pu acquérir le sens de norme, ici entendu comme un mode d'être souhaité par tous, exempt de contraintes sociales et d'assignations identitaires.

## Thématisations et propriétés sociales de l'égalité

Ce sur quoi je veux insister ici, c'est qu'il y a une sorte d'unité du champ de signification de la notion d'*égalité* du 18<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> siècle et que cette unité est en lien avec la saisie sociale des rapports de pouvoir, que l'égalité régule<sup>11</sup>. Peu avant qu'on ne l'institue en principe juridique, les usages de *égalité* n'auront de *sens* qu'avec la *conscience* des rapports sociaux de pouvoir et, inversement, avec la conscience de leur absence. J'en donnerai ci-dessous quelques exemples. Par ailleurs, au 18<sup>e</sup> siècle comme maintenant, l'égalité renvoie à une sorte de condition pour valoir socialement, pour être reconnu comme un acteur légitime ; bref, elle constitue un moyen de se poser en sujet social. Conséquemment, le rapport constant entre *égalité* et *rapports de domination* montre « le caractère insécable de l'ensemble constitué par le symbolique et le matériel » (Guillaumin, 1972, p. 90), voire la profonde cohérence entre ces deux plans, où le symbolique et le concret sont réunis. Aussi, l'analyse du système de pensée entourant l'*égalité* et l'analyse des mesures politiques ou sociales qui y puisent leur fondement devrait considérer ces deux plans. Ce qui implique qu'on ne considère pas l'égalité comme un absolu ou une évidence mais surtout que le *sens* de l'*égalité*, ou mieux son actualisation, change avec l'évolution des rapports de pouvoir.

## Égalité et pouvoir : des exemples

Dans la première moitié du 18<sup>e</sup> siècle, on peut avancer que le terme *égalité* est utilisé pour qualifier la relation des nobles entre eux. Par exemple, par le terme

11. Le champ sémantique de l'égalité se réfère principalement aux thèmes de justice, liberté, mérite ; trois thèmes qui cernent l'idéologie méritocratique qui porte le projet égalitaire depuis le 18<sup>e</sup> siècle. À ces thèmes généraux s'ajoutent, à l'intérieur de notre corpus du 20<sup>e</sup> siècle les thèmes de discrimination, de compétence et celui de différence dont les sens peuvent varier.

les *égaux*, le comte de Boulainvilliers (1658-1722) exprime son opposition à la monarchie absolue et témoigne de *l'égalité d'origine des nobles*. Son usage qualifie « une égalité politique qui implique l'absence d'esclavage, l'absence d'ordres et des privilèges » (Piguet, 1999, p. 31). C'est une *égalité* qui a la particularité de décrire une situation de *majoritaire* au sens sociologique du terme, soit celle d'un groupe social détenteur des pouvoirs et créateur des lois<sup>12</sup>.

Avant le 18<sup>e</sup> siècle, on peut trouver d'autres exemples de groupes d'individus qui se définissent par la notion d'*égalité*. Les Pairs de France, du système féodal, se reconnaissaient par le critère de l'égalité en se nommant le groupe des *égaux* (Saint-Simon, duc de (1952) [1714]). Dans une moindre mesure, les « égaux » en démocratie ou en république, occurrences relevées chez Mably et Montesquieu, participent de ce même sens de l'égalité ayant rapport à un pouvoir... *partagé*.

Dans ces deux périodes de l'histoire avant le 19<sup>e</sup> siècle, on peut sociologiquement donner un sens équivalent aux termes *égalité* et *majoritaire*, attendu que ce dernier est défini en relation au *statut social* et au *pouvoir*, voire à un groupe social dominant.

Ces occurrences rappellent *l'égalité des semblables*, présente dans l'Antiquité, « où la seule autorité légitime était celle de la parole émanant de la discussion des égaux entre eux » (Thériault, 1999, p. 6), soit chez les *égaux en pouvoir*.

La théorisation de l'égalité moderne conservera ce sens de *régulation politique des relations de pouvoir entre humains*. Avec le 18<sup>e</sup> siècle, *l'inégalité* ne sera plus le fait d'une transcendance divine, fût-elle médiatisée par un monarque, mais bien reconnue comme le fait d'une *convention* (Rancière, 1990, p. 757). Ce à quoi aboutissent les réflexions de Rousseau sur l'inégalité en 1754. Deux structurations thématiques de l'égalité apparaissent alors : soit une égalité définie en termes de rapport au social (l'égalité du contrat politique<sup>13</sup>), soit une égalité à caractère ontologique (l'égalité des dignités des humains). Ces deux thématiques renvoient au domaine politique, au pouvoir. En seront exclus les femmes et autres mineurs (étrangers). Avec la Révolution, la figure du *majoritaire social* changera, mais le pouvoir d'édifier la norme qu'il porte reste le même.

L'*égalité* d'alors, comme celle d'aujourd'hui médiatisée par les chartes des droits, renvoie à un idéal d'émancipation, qui suppose la reconnaissance de l'existence de rapports sociaux de pouvoir. Alors que le sens du mot *égalité* au

12. Il est utile ici de distinguer « situation de majoritaire » d'un éventuel « fait majoritaire » pour lequel, à ma connaissance, il n'existe à l'heure actuelle aucune étude sociologique. Je remercie un des lecteurs anonymes de cet article de me permettre d'apporter cette précision.

13. Que l'article 6 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* énoncera en termes de vertu et de talents.

18<sup>e</sup> siècle impliquait une « *relation*, un dynamisme, la *recherche d'un équilibre* » [je souligne] entre détenteurs d'un pouvoir (Fiala, 1999, p. 14), les dictionnaires contemporains renvoient aussi à ce sens ainsi qu'à un état : le fait d'*être égal* ou la *qualité de ce qui est égal*<sup>14</sup>.

Ces deux mêmes sens de *égalité* « état » et *égalité* « processus » ou « dynamique » ont été observés dans le débat contemporain sur l'« action positive ». Ils sont l'apanage de segments de discours qui s'énoncent par la catégorie majoritaire. Ce fait permet de témoigner d'une certaine régularité de *sens* des usages modernes du terme *égalité* du 18<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup> siècle – mais avant aussi, si on considère l'égalité des semblables de l'Antiquité grecque.

L'analyse du champ sémantique de *égalité* à partir des catégories « majoritaire » et « minoritaire » entendues au sens sociologique, c'est-à-dire marquées par une dissymétrie des pouvoirs et des statuts<sup>15</sup>, permet d'observer que son sens varie non seulement suivant les contextes historiques, mais surtout à partir de ces appartenances catégorielles « majoritaire » et « minoritaire ». Les majoritaires du 18<sup>e</sup> siècle, comme ceux du 20<sup>e</sup> siècle, sont ceux qui défendent un état, un équilibre (de privilèges) avec la notion d'*égalité* : un état ou un équilibre qui induit le pouvoir d'échanger et d'occuper une place sociale, un emploi, par « mérite »<sup>16</sup>. Dans ces contextes discursifs, on ne note aucun usage de *égalité* pour évoquer/décrire/défendre la situation sociale ou les *relations* des minoritaires *entre eux*.

Au 20<sup>e</sup> siècle, on retrouve des usages sociaux de *égalité* comme norme – sociale et juridique – et comme fondement des politiques publiques. L'égalité a depuis acquis une fonction de mesure des conditions sociales respectives des majoritaires et des minoritaires. On parle en ce cas pour ces derniers, et seulement pour eux, d'« atteindre l'égalité ». Mais qu'atteint-on quand on « atteint » l'*égalité* ?

L'analyse de la structuration thématique du champ sémantique de *égalité* au sein des débats sur l'action positive indique que l'égalité est aussi une caractéristique d'espace social. Par exemple, le marché du travail. Dans ce contexte spécifique, le travail domestique demeure exclu des thématiques de l'égalité, tout comme tout autre lieu de travail que l'on qualifierait de « ghetto d'emploi »<sup>17</sup>. L'analyse indique aussi que l'égalité se développe et s'édifie socialement par l'agentivité des majoritaires – des individus (« libres échangeurs ») qui se meuvent sans assignations (identitaires) de race, de sexe ou d'ethnicité et qui alimentent, ce faisant, l'économie et le marché (Pietrantonio,

14. On trouve cette dernière attestation depuis 1932 dans le *Dictionnaire de l'Académie*, et dans le *Robert* depuis quelques décennies (Fiala, 1999).

15. Voir Pietrantonio (1999 et 2002b).

16. La notion de *mérite* est centrale dans le discours social (et scientifique) relatif aux débats sur l'action positive.

17. Qualificatif réservé aux types d'emplois où l'on retrouve principalement ceux qu'on désigne sociologiquement par le terme de *minoritaire*.

2002b). En ces occurrences, l'égalité n'est pas tant perçue comme une idéologie mais bien comme existant – puisqu'on la dit se constituer socialement – par ces agents. En d'autres termes, l'analyse des usages sociaux de l'égalité montre que cette dernière est plus qu'un principe dont on favoriserait l'actualisation ou dénoncerait les effets d'application. Ce principe, édifié en droit, constitue l'unité descriptive du « monde majoritaire », tant dans ses dimensions concrètes que symboliques. Le fait est rarement signalé, sauf à considérer l'implicite de l'adage populaire au sens bien connu de tous : « [...] *certain*s sont plus égaux que d'autres » (Orwell, 1945) [je souligne]. On observe, suivant cette thématization, que la dynamisation ou l'actualisation de l'égalité est pensée comme posant « problème » pour les minoritaires seulement.

Enfin, si l'égalité se définit par les conditions sociales qu'on peut dire être le fait de majoritaires, elle n'en est pas moins souhaitée et désirée par tous, majoritaires et minoritaires. Mais on peut tout de même observer un amalgame où *égalité* et *majoritaire* se confondent presque, tant au plan symbolique que concret, sans pour autant se recouper totalement. Qu'est ce qu'être « majoritaire » ? Quels sont les différents paramètres qui définissent cet état ? Et comment peut-on en faire l'analyse sociologique ?

### **La notion de « majoritaire » : paramètres d'analyse et problématisation**

La notion de « majoritaire » est centrale dans l'analyse des rapports sociaux de pouvoir. Et bien qu'elle soit rarement définie dans les dictionnaires et encyclopédies de sociologie, une grande part des études en sociologie des rapports sociaux ethniques, de race et de sexe s'y réfère pour cerner le statut social d'individus ou de groupes d'individus, que l'on nomme conséquemment « majoritaires » ou « minoritaires ». Cette terminologie majoritaire/minoritaire renvoie en fait à un concept par lequel on identifie et traduit ainsi un type particulier de relations sociales qui impliquent de la domination à différents degrés qui vont croissant de l'exploitation (dépendance, oppression) jusqu'à l'appropriation de l'individualité corporelle comme unité matérielle (Guillaumin, 1992 [1972]). Ce dernier type de domination ayant caractérisé la relation d'esclavage, qui a conduit à l'édification du *sens* (social) des catégories « Noir/Blanc »<sup>18</sup>. On parle donc de relations qui sont, certes, génératrices d'inégalités vécues sur un mode individuel, mais celles-ci sont d'abord *constitutives* de groupes sociaux qui sont alors dans un rapport antagonique et dialectique. Majoritaires et minoritaires, ici, ne peuvent se concevoir l'un sans

18. L'approche matérialiste de l'analyse des rapports sociaux de sexe cible aussi l'appropriation de l'individualité corporelle comme exercice ultime de domination ; ce que C. Guillaumin (1978a) définit par l'expression « rapport de sexage ».

l'autre, ni empiriquement ni symboliquement. Ils forment ainsi un *ensemble social*, ce que j'ai appelé ailleurs un « couple social » (Pietrantonio, 2002a), qu'il convient d'analyser comme tel<sup>19</sup>.

En outre, les travaux effectués dans cette perspective analytique ont montré que l'ensemble des groupes sociaux minoritaires est dans un rapport dissymétrique face au majoritaire ; un référent qui incarne la catégorie de l'universel. La dissymétrie caractéristique de ces rapports se lit et se vérifie comme le fait d'une particularisation du minoritaire, qui devient ainsi le porteur de la marque de la *différence* – laquelle n'a bien entendu de sens que contrastée avec une forme de généralité sociale qu'incarne le majoritaire. D'où l'idée de *couple social* évoquée plus haut. Les actions – le faire social – des minoritaires sont donc particularisées par rapport à un mode d'être social générique qui est le fait de la généralité, sans limitation aucune, que porte la catégorie « majoritaire » (Pietrantonio, 2002b).

Dans l'analyse des rapports sociaux de domination, pensés comme constitutifs des catégories de race, de sexe et d'ethnicité, le groupe majoritaire est le groupe social de référence. Toutefois, au plan théorique, on méconnaît la spécificité sociale de cette catégorie, outre celle d'être médiatrice de divers pouvoirs, dont celui d'édification de la norme sociale. Le majoritaire demeure le plus souvent un objet d'analyse implicite tout en émergeant en creux des résultats d'analyse où l'on dégage les conditions d'existence qui sont faites aux minoritaires. Les paramètres pour son étude sont presque inexistantes, malgré le fait qu'il serve de catégorie de référence à l'analyse des rapports sociaux de pouvoir. Il en ressort que la situation sociale de référence (celle de « l'être majoritaire ») ne fait pas l'objet d'analyse ou, si on veut, qu'il y a absence de symétrie dans la conceptualisation des catégories majoritaire et minoritaire (et donc des situations sociales qui les concernent), avant l'analyse et dans l'analyse (Guillaumin, 1972 ; Le Doeuff, 1989 ; Mathieu, 1971 ; Michard et Ribery, 1982 ; Pietrantonio, 2000 ; 1999). C'est aussi le cas de la notion d'« égalité ». Elle ne constitue pas un objet d'analyse<sup>20</sup> au sein d'études qui se centrent sur les inégalités sociales, et il y a absence de symétrie dans sa conceptualisation selon les catégories « majoritaire » et « minoritaire », avant l'analyse et dans

19. Cette approche spécifique à l'analyse des rapports de domination, que l'on nomme analyse des rapports sociaux constitutifs, n'est certes pas uniquement le fait de C. Guillaumin, mais l'ensemble des travaux de cette dernière ont grandement contribué à son développement.

20. Font exception à cet égard les travaux du laboratoire CNRS-ENS de Fontenay/Saint-Cloud de la fin des années quatre-vingt-dix, UMR 8503, Analyse de corpus, équipe « Pratiques du langage au 18<sup>e</sup> siècle » (voir Fiala, 1999). Par ailleurs, tout récemment, on peut observer que des études des inégalités sociales faites par des sociologues et des anthropologues se tournent vers la notion d'« égalité ». C'est tout particulièrement le cas pour l'analyse des motifs et débats entourant la notion de parité en France. Voir, entre autres, le n° 3, vol. 23 de la revue *Nouvelles questions féministes* (2003) et M.-B. Tahon, 2003. Mais ces études récentes ne font pas tant l'analyse du *sens* de l'*égalité* qu'elles mettent en avant ou débattent des modalités *spécifiques* de son actualisation pour les minoritaires – en ce cas-ci, les femmes.

l'analyse – le succès de la thématisation de *l'égalité dans la différence*, constante depuis deux siècles (pour les minoritaires seulement), en atteste. Il faut prendre acte de ce constat dans l'analyse des rapports de pouvoir dans les contextes les plus divers. Toutefois, il convient de signaler que ce défaut d'analyse procède de l'effet de ces rapports : ils produisent le caractère *spécifique* des minoritaires et empêchent de voir ce caractère *spécifique* comme un produit de ces rapports.

## En perspective

Afin de circonscrire les divers paramètres sociaux et sociologiques de cette notion de « majoritaire », j'ai entrepris de « chasser » son sens à travers des corpus différents, choisis pour leur caractère éclectique et pour l'implicite sur lequel leur sens social s'édifie (soit, actuellement, le discours institutionnel relatif à la « diversité culturelle » dans le champ des politiques de la culture<sup>21</sup> et le discours institutionnel actuel de la « différence » au sein du Conseil du statut de la femme au Québec). Je fonde ainsi l'hypothèse que le « majoritaire » se trouve chaque fois dans ce lieu qu'est l'implicite : ces deux premiers corpus recèlent une norme que je crois nécessaire de rendre explicite pour retracer les paramètres divers de ce « majoritaire ». Si une telle hypothèse repose sur la multiplication des contextes sociodiscursifs, les corpus identifiés doivent concerner des enjeux constitués (d'une manière ou d'une autre) par des relations de pouvoir et relatifs à un certain ordre social. C'est de la sorte qu'il me paraît possible de saisir non seulement de multiples dimensions de la notion de « majoritaire », mais aussi une potentielle *unité de sens* dont la présence dans les contextes les plus variés attesterait du caractère significatif des résultats d'analyse (ou des paramètres identifiés).

L'analyse du majoritaire social me paraît une piste d'analyse fructueuse pour la poursuite de l'examen des politiques sociales à visée égalitaire et des débats qu'elles suscitent. Elle est aussi utile pour éviter l'enfermement (analytique) potentiel dans une dichotomie majoritaire/minoritaire qui tend invariablement à faire perdre de vue le caractère dynamique des relations de pouvoir, et donc le caractère dynamique de chacune des catégories de l'ensemble majoritaire/ minoritaire – et ainsi la complexité du social qu'on saisit avec lui. Ce travail entrepris poursuit celui de la sociologue Colette Guillaumin qui, au terme d'une étude sur la genèse de l'idéologie raciste et de son langage contemporain, distinguait déjà en 1972 un majoritaire nommé Ego ; le « médiateur imaginaire de l'organisation sociale » (le sujet social) et un

21. Lequel se développe dans le cadre d'échanges ministériels internationaux sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques sous l'égide de l'UNESCO.

« majoritaire absolu » constitué tant en groupe concret qu'en groupe institutionnel, « possesseur du pouvoir matériel » (1972, p. 215). Son analyse a montré que c'est l'association entre ces deux types de majoritaires qui est décisive pour l'orientation de la norme sociale, soit « l'association d'une référence symbolique et du pouvoir matériel » (1972, p. 219). Elle précisait en outre que la relation majoritaire/minoritaire n'est pas une simple relation duelle et opposée, mais bien une relation ternaire. Suivant cette perspective, « chaque majoritaire et chaque minoritaire se définit dans l'ensemble social par rapport au Je imaginaire, l'un par contiguïté (le majoritaire), l'autre (le minoritaire) par opposition. Aucun ne [se] confond [à ce Je imaginaire] mais aucun n'a de *place* sans passer par lui [...] » (*ibid.*) [je souligne] : un trait effectivement apparu à l'analyse du *sens* de la notion d'*égalité*. Pour C. Guillaumin, « ce qui est socialement défini comme norme est l'instance de référence [qui est] propriété imaginaire de Ego et non de Alter » (*ibid.*).

Cette norme, définie comme une *instance de référence* portée par un groupe social, n'est pas très éloignée de la définition qu'en a donnée Howard Becker, qui en a parlé comme d'une stratégie de domination lorsque élaborée par un groupe pour un autre groupe (Étienne, 1995), ou encore de celle d'Elias pour qui la norme constituait le vecteur de « la conscience de la propre valeur » de ce qu'il appelait « les éléments avancés de la société » (*ibid.*). Ces deux sens de la notion de norme ne sont pas très éloignés non plus de ce que Roland Barthes nommait en 1957 « le grand référent auquel s'ordonne toute la conduite des référés » (Barthes, 1957, p. 58). Ce qui est déterminant toutefois, dans l'approche développée par C. Guillaumin, notamment pour l'analyse de l'égalité et de la norme sociale qu'elle constitue, c'est cette dimension ternaire de la relation majoritaire/minoritaire, avec le Je imaginaire idéalisé par les majoritaires *et* les minoritaires : le sujet social ou Ego. Cette dimension ternaire permet d'identifier un ordre symbolique, qui se déploie à partir de rapports sociaux de domination et qui marque autant une identité sociale à privilégier qu'il tapisse les formes de la valence sociale. Un tel ordre, on en conviendra, ne peut certes être considéré uniquement comme le fait d'une « stratégie de domination » ou encore comme le fait d'« éléments avancés de la société », sauf à en réduire considérablement la portée pour chacun de nous. Faire l'étude du *majoritaire social* est en définitive une manière de reproblématiser la question de la norme. Partant de l'analyse de ces rapports sociaux spécifiques que sont les rapports de pouvoir, et du postulat que ces rapports dynamiques sont de nature à influencer ce qu'on appelle (faute d'un meilleur terme) l'ordre social, cerner le *majoritaire social* et ses paramètres divers (concrets et symboliques), en faire un *objet d'analyse explicite*, peut servir notamment à *voir autrement*<sup>22</sup> deux formes extrêmes de cet ordre, soit

22. Entendu ici dans le sens saussurien du terme, c'est-à-dire : où le point de vue crée l'objet.

la nation et l'hétéronormativité. Ces deux formes ont un impact sur l'identité sociale de tout individu, là où précisément, on en conviendra, l'égalité s'est érigée en norme et s'est faite projection du meilleur – de l'être et de l'action. Dans cette perspective de recherche, une question s'impose d'ores et déjà : quelle(s) identité(s) revêt l'Ego égalitaire ?

## Références

- BARTHES R., 1964, *Communication*, n° 4, numéro spécial sur les « Recherches sémiologiques », R. Barthes éd., 1993, *Œuvres complètes*, t. 1 (1942-1945), Paris, Le Seuil.
- 1957, *Mythologies*, Paris, Le Seuil.
- BONNAFOUS S., 1991, *L'immigration prise aux mots*, Paris, Kimé.
- ÉTIENNE J., 1995, « Normes », *Dictionnaire de sociologie. Les notions, les mécanismes, les auteurs*, Paris, Hatier, p. 157-161.
- FIALA P., 1999, « Les termes de l'égalité et de l'inégalité : flux et reflux », P. Fiala éd., *In/égalité/s. Usages lexicaux et variations discursives (18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles)*, Paris, L'Harmattan (Sémantiques), p. 7-20.
- GUILLAUMIN C., 1978, « Pratique du pouvoir et idée de Nature. I. L'appropriation des femmes », *Questions féministes*, p. 5-30.
- 1972, *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris, Mouton.
- LE DOEUFF M., 1989, *L'Étude et le rouet. Des femmes, de la philosophie, etc.*, Paris, Le Seuil.
- MATHIEU N.-Cl., 1971, « Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe », *Épistémologie sociologique*, n° 11, p. 19-39.
- MICHARD Cl., 1996, « Genre et sexe en linguistique : les analyses du masculin générique », *Mots*, n° 49, p. 29-37.
- MICHARD Cl., RIBERY Cl., 1982, *Sexisme et sciences humaines : pratique linguistique du rapport de sexage*, Presses universitaires de Lille.
- Nouvelles questions féministes*, 2003, vol. 23, n° 3 « À contresens de l'égalité ».
- PIGUET M.-F., 1999, « La famille d'égal au 18<sup>e</sup> siècle : l'exemple de Boulainvilliers et celui de la pensée économique », P. Fiala éd., *op cit.*, p. 21-42.
- PIETRANTONIO L., 2002a, « Who is "we"? An exploratory study of the notion of "the majority" and cultural policy », *Canadian Ethnic Studies*, n° 34, 3, p. 142-156.
- 2002b, « Le débat scientifique sur l'action positive : l'occasion d'une analyse sociologique de l'égalité », *Études ethniques au Canada*, n° 34, 1, p. 64-84.
- 2000, « Une dissymétrie sociale : rapports sociaux majoritaires/minoritaires », *Bas-tidiana*, n° 29-30, p. 151-176.
- 1999, La construction sociale de la (dé)légitimation de l'action positive ou l'envers de l'égalité, thèse de doctorat, Université de Montréal.
- RANCIÈRE J., 1990, « Égalité », *Encyclopédie philosophique universelle*, A. Jacob éd., II. *Les notions philosophiques, Dictionnaire*, Paris, PUF, p. 757-759.
- SAINT-SIMON (duc de), 1952 [1714], *Mémoires*, Gallimard (Nouvelles Revue Française, Bibliothèque de la Pléiade), chap. IV, p. 461-489.
- TAHON M.-Bl., 2003, *Sociologie des rapports de sexe*, Presses de l'université d'Ottawa.
- THÉRIAULT J.-Y., 1999, « Présentation de la citoyenneté, entre normativité et factualité », *Sociologie et sociétés*, n° 31, 2, p. 5-14.